

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 JUIN 2023**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** M. Albert YOGO

**Membres présents :** 30

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir :** 11

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Françoise KIRASSIAN  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE  
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR  
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membres absents:** 2

M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH

**Délibération n°20230620DEL14**

**FINANCES**

**Conclusion d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction du groupe scolaire des Genêts.**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

Après la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du groupe scolaire des Genêts, les appels d'offres de travaux ont été publiés et la Commission d'Appel d'Offres devrait prochainement attribuer les marchés. Ainsi dès l'automne prochain, les travaux devraient débiter.

Aussi, il est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil, la conclusion d'un contrat de prêt permettant le financement de ce projet.

En effet, face aux 11,5 millions d'euros de dépenses prévus par l'autorisation de programme, 3,8 millions d'euros de recettes sont attendus :

FSIL	200 000 €
PUP	1 705 000 €
FCTVA	1 895 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 800 000 €</b>

Aussi, la conclusion d'un emprunt d'un montant de 7,7 millions d'euros est donc nécessaire pour le financement de cette opération.

Au regard des conditions financières actuellement appliquées, il vous est proposé de conclure un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui propose les conditions suivantes :

- ligne du Prêt : Prêt relance verte (PRV)
- montant : 7 700 000 € (Sept millions sept cent mille euros)
- durée de la phase de préfinancement : 24 mois
- durée d'amortissement : 25 ans
- dont différé d'amortissement : Sans objet
- périodicité des échéances : Trimestrielle
- index : Livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%
- révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- amortissement : échéance et intérêts prioritaires
- absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- typologie Gissler : 1A
- commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la conclusion d'un contrat de prêt de 7 700 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction du groupe scolaire des Genêts selon les conditions présentées ci-avant ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20230620-20230620DEL14-DE



**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**